

**ARRÊTÉ** N° 2000/139

**portant inscription sur  
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques  
des maisons de vigneron à Châteldon (Puy-de-Dôme)**

Le Préfet de la région Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme,  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée ;
- VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;
- VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
- VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites de la région Auvergne entendue en sa séance du 23 juin 2000 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDÉRANT** que les maisons de vigneron de Châteldon présentent au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

/ ... /

SIGNATURE DU PRÉFET

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques **les maisons de vigneron de Châteldon (Puy-de-Dôme)** situées rue de l'Aire et appartenant à la commune.

Pour la section AC n° 210 d'une contenance de 36 ca : acte passé les 25 septembre et 2 octobre 1997 devant Maître Echel, notaire à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) publié au bureau des hypothèques de Thiers le 28 novembre 1997, volume 1997 P, n° 5194.

Pour la section AC n° 211 d'une contenance de 35 ca : acte passé les 25 septembre 1997 et 2 octobre 1997 devant Maître Echel, notaire à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) publié au bureau des hypothèques de Thiers le 28 novembre 1997, volume 1997 P, n° 5193.

Pour la section AC n° 212, d'une contenance de 32 ca : acte passé les 24 septembre et 2 octobre 1997 devant Maître Echel, notaire à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) publié au bureau des hypothèques de Thiers le 28 novembre 1997, volume 1997 P, n° 5195.

Pour la section AC n° 213 (contenance de 81 ca) et 214 (contenance de 56 ca) : acte passé les 15 septembre et 2 octobre 1997 devant Maître Echel, notaire à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) publié au bureau des hypothèques de Thiers le 28 novembre 1997, volume 1997 P, n° 5192.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

**ARTICLE 3.** - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Clermont-Ferrand, le **26 OCT. 2000**

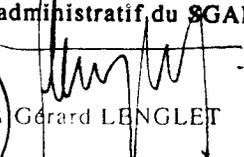
Le préfet de la région Auvergne

Signé : **Didier CULTIAUX**

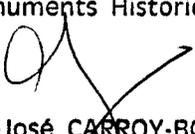
Pour ampliation,  
Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur administratif du SGAR - Auvergne



  
Gérard LENGLET

Certifié Conforme  
Le Conservateur Régional des  
Monuments Historiques,

  
Marie-José CARROY-BOURLET